

Procès-verbal

Séance régulière du conseil de la Ville de Macamic tenue le 5 septembre 2023, à 19 h, à la salle du conseil, à laquelle étaient présents la mairesse, Lina Lafrenière, les conseillères et les conseillers suivants : Cindy Boucher, Laurie Soulard, Manon Morin et Ghislain Brunet.

Était également présente, l'adjointe à la direction générale et greffière-trésorière adjointe, Joëlle Rancourt.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse Lina Lafrenière ouvre la séance à 19 h.

2023-09-242

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par la conseillère Manon Morin et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par l'adjointe à la direction générale et greffière-trésorière adjointe, Joëlle Rancourt, tout en gardant les questions diverses ouvertes.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 14 août 2023;

4. TRÉSORERIE

4.1. Approbation des comptes à payer :

- Liste des comptes au montant de 149 349,12 \$;
- Listes des salaires au montant de 67 536,96 \$.

5. CORRESPONDANCE

5.1. Correspondance reçue et envoyée pour le mois de juin 2023;

5.2. Dons, commandites et partenariats :

6. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

7. ADMINISTRATION ET RÉGLEMENTATION

7.1 Demande d'appui au Cercle des Fermières de Macamic pour leur demande de projet Nouveaux Horizons;

7.2 Nomination d'un directeur général par intérim;

8. GESTION ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

8.1 Vente du lot 6 493 988;

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

10. TRAVAUX PUBLICS

10.1 Prolongation et ajustement à l'entente du directeur des travaux publics;

10.2 Renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (2024-2028) – négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada;

11. HYGIÈNE DU MILIEU

12. SPORTS, LOISIRS ET CULTURE

- 12.1 Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure (PSISRPE);
- 12.2 Programme nouveau horizons pour les aînés 2023;
- 12.3 Programme de soutien aux politiques familiales municipales;
- 12.4 Formation au responsable des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;
- 12.5 Espace muni - Rencontre des collectivités – Voisins solidaires;
- 12.6 Nomination d'un mécanicien de machinerie fixe au Centre Joachim-Tremblay;

13. RAPPORT DES COMITÉS

14. AFFAIRES NOUVELLES

- 14.1 Proposition pour conduite d'eau pour le CHSLD de Macamic - Bruser;
- 14.2 Nomination d'un directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire par intérim;

15. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

En conséquence, les résolutions suivantes sont conformes à l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et des conseillers.

2023-09-243

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 14 AOÛT 2023

Il est proposé par la conseillère Laurie Soulard, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu :

QUE : Le procès-verbal de la séance régulière du 14 août 2023 soit adopté avec la correction suivante :

Résolution 2023-08-239 à annuler, car ce sujet sera reporté à une prochaine séance étant donné que le projet a été retardé et que les coûts finals ne sont pas encore comptabilisés.

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et les conseillers.

4. TRÉSORERIE

2023-09-244

4.1 APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par la conseillère Cindy Boucher, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu :

QUE : Les items suivants soient acceptés :

- a) Liste des comptes au montant de 149 349,12 \$
- b) Liste des salaires au montant de 67 536,96 \$

Adoptée à l'unanimité par les conseillères et les conseillers.

5. CORRESPONDANCE

5.1 CORRESPONDANCE REÇUE ET ENVOYÉE POUR LE MOIS D'AOÛT 2023

La mairesse communique des informations concernant la correspondance reçue et envoyée pour le mois de juin 2023.

5.2 DONS, COMMANDITES ET PARTENARIATS

6. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Messieurs Donald Vallée et Fernand Pouliot, désirent savoir l'avancement du dossier de déneigement du chemin privé à savoir si l'étude pour rendre le chemin conforme a été fait et si la responsabilité du déneigement de l'hiver serait à leur charge.

Monsieur Fernand Pouliot informe le conseil que le chemin Bruneau et Mandeville ont la même largeur et se demande pourquoi la ville a repris le chemin Mandeville et non le chemin Bruneau. La mairesse, Lina Lafrenière l'informe que le chemin Mandeville appartient à la ville et qu'elle ne peut pas répondre à cette question puisqu'elle ne faisait pas parti du conseil lorsque que cette décision a été prise.

La mairesse, Lina Lafrenière validera avec le directeur des travaux public s'il peut obtenir les renseignements d'une mise aux normes pour les chemins privés afin de les faire parvenir aux citoyens. Elle mentionne également que la ville ne s'engage aucunement à reprendre les chemins privés même s'il y a une mise aux normes de ceux-ci par les citoyens.

Madame Lucie Secours demande s'il y aura une lumière d'installée pour éclairer les boîtes postales. Madame Lafrenière l'informe que la demande a été envoyé à Hydro-Québec, mais toujours en attente d'une réponse. Elle informe également madame Secours que les dossiers avec Hydro-Québec peuvent s'échelonner sur plusieurs années, mais elle va vérifier avec le surintendant des travaux publics s'il y avait une façon d'en installer une solaire ou autre.

7. ADMINISTRATION ET RÉGLEMENTATION

2023-09-245

7.1 DEMANDE D'APPUI AU CERCLE DE FERMIERES DE MACAMIC POUR LEUR DEMANDE DE PROJET NOUVEAU HORIZON

Attendu que le Cercle de Fermières de Macamic, organisme présent dans la communauté depuis plus de 100 ans et regroupant plus de 60 membres est reconnue pour son dynamisme. Elles veulent aider leurs membres dans tout ce qui est l'informatique en 2023.

Il est proposé par la conseillère Laurie Soulard, appuyé par la conseillère Manon Morin et résolu :

QUE : La Ville de Macamic appuie le Cercle de Fermières de Macamic dans leur projet de renouvellement d'appareil électronique pour leur local et de formation pour leurs membres.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2023-09-246

7.2 NOMINATION D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM

Il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par la conseillère

Manon Morin et résolu :

QUE : Monsieur Alain Letarte soit nommé au poste de directeur général par intérim de la Ville de Macamic selon les conditions de travail négocié entre les parties;

QUE : La mairesse, Lina Lafrenière et/ou Laurie Soulard du comité des ressources humaines soit autorisée à signer pour et au nom de la Ville de Macamic tous les documents reliés à son embauche et à l'ajustement de l'entente précédente relative à ses conditions de travail et de rémunération, lesquelles seront applicables à partir de la date d'embauche, soit le 6 septembre 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

8. GESTION ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

2023-09-247

8.1 VENTE DU LOT 6 493 988

Il est proposé par le conseiller, Cindy Boucher appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu :

QUE : La Ville de Macamic vend à monsieur Martin Rousseau et madame Sylvie Chainé le lot 6 493 988. Cette vente est faite au prix de 4 979,63 \$ plus taxes;

QUE : Cette vente est conditionnelle à un droit de servitude permanente de non-construction mesurant 6 mètres de largeur, répartie de part et d'autre de la ligne médiane constituant le prolongement de la ligne séparatrice est-ouest des lots 4 729 460 et 4 729 461 (dont une servitude a déjà été accordée), par 30,48 mètres de profondeur sur ledit terrain vendu, qui sera plus amplement décrite dans l'acte de vente selon le plan en annexe;

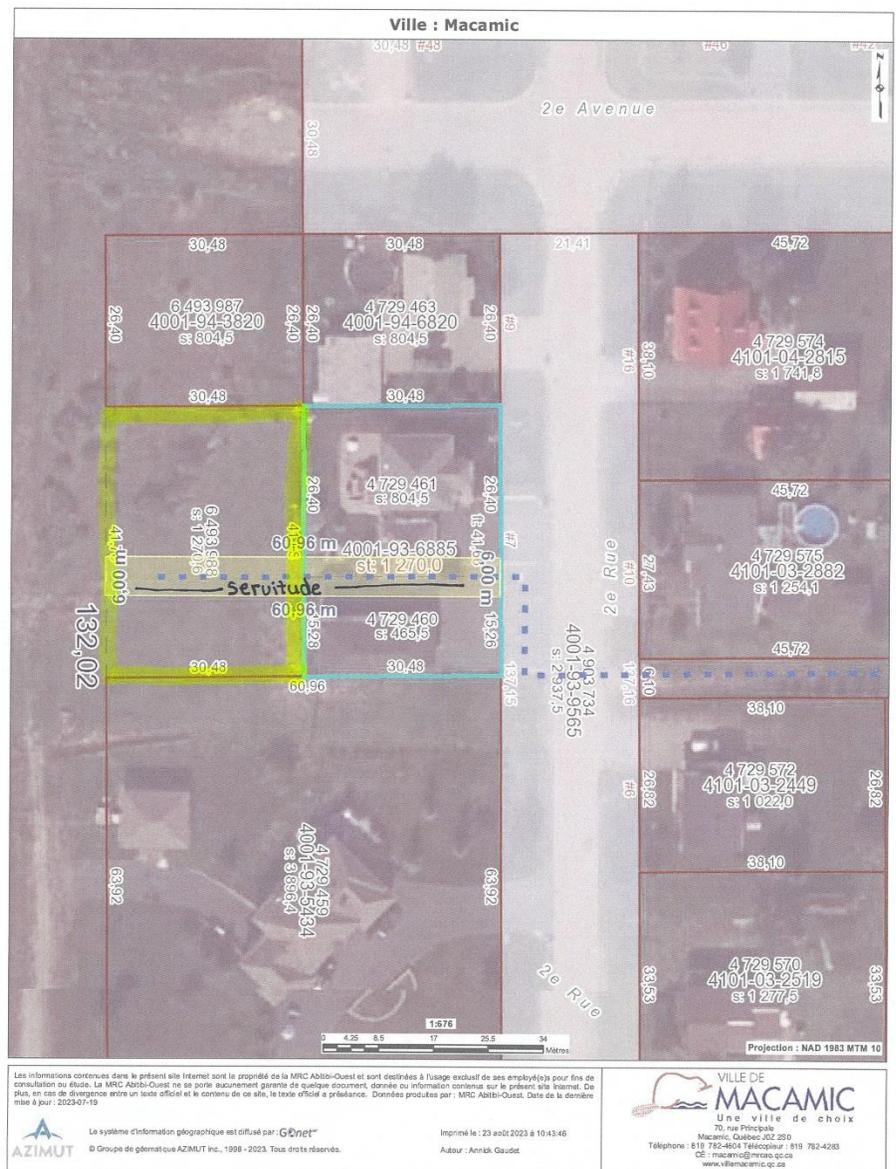
QUE : Les frais notariés et les frais reliés à l'enregistrement de ladite servitude soit aux frais de l'acheteur;

QU' : Il sera interdit, en tout temps, pour l'acheteur et les acheteurs subséquent de construire tout immeuble ou d'installer quelque bâtiment que ce soit sur ladite servitude qui sert pour les utilités publics de la municipalité pour ses conduites d'aqueduc, d'égout et autres services qu'elle décidera d'y implanter;

QUE : La Ville de Macamic s'engage à remettre dans le même état le terrain visé par la servitude advenant qu'elle doive y effectuer des travaux, aucune compensation financière ne sera versée au propriétaire advenant des travaux effectués par la municipalité ou ses mandataires;

QUE : La mairesse, Lina Lafrenière ou l'adjointe à la direction générale et greffière-trésorière adjointe sont autorisées à signer pour et au nom de la Ville de Macamic tous les documents requis et nécessaires à l'exécution des présentes.

PLAN



Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

10. TRAVAUX PUBLICS

2023-09-248

10.1 PROLONGTION ET AJUSTEMENT À L'ENTENTE DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

Ce point est reporté à une prochain séance.

2023-09-249

10.2 RENOUELEMENT DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (2024-2028) – NÉGOCIATIONS ENTRE LES GOUVERNEMENTS DU QUÉBEC ET DU CANADA

Considérant que les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du Programme de la

taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024-2028;

Considérant que le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme;

Considérant que ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

Considérant que malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

Considérant que la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5 % par année;

Considérant que la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) sont admissibles à ce programme;

Considérant l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagements et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tels que l'aménagement de ceinture coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

Considérant que la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

Considérant que les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en oeuvre le 1^{er} janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leurs budgets;

Considérant que les sommes consenties à ce programme doivent être exemptes de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Laurie Souldard, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu :

QUE : La Ville de Macamic demande aux gouvernements du Québec et du Canada :

- ▶ De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028.

- du
- ▶ D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts.
 - ▶ De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme.
 - ▶ De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;
 - ▶ De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.
 - ▶ De transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, à la députée d'Abitibi-Ouest, madame Suzanne Blais, à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

11. HYGIÈNE DU MILIEU

12. SPORTS, LOISIRS ET CULTURE

2023-09-250

12.1 PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INFRASTRUCTURES SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES DE PETITE ENVERGURE (PSISRPE)

Il est proposé par la conseillère Cindy Boucher, appuyé par la conseillère Manon Morin et résolu :

QUE : Suite au soutien financier supplémentaire de 25 000 \$ pour le projet « Réparation de la dalle et la structure de l'aréna », la Ville de Macamic confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier et a assumé toute hausse du budget de fonctionnement.

QUE : Suite à un changement de personnel, la Ville de Macamic désigne l'adjointe à la direction générale et greffière-trésorière adjointe Joelle Rancourt comme personne autorisée à agir en son nom et à signer tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2023-09-251

12.2 DEMANDE AU PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS 2023 POUR LE PROJET « AÎNÉS EN PLEIN AIR »

Il est proposé par la conseillère Laurie Soulard, appuyé par la conseillère Cindy Boucher et résolu :

QUE : La Ville de Macamic mandate et autorise, le responsable des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, Tom St-Pierre à signer pour et au nom de la Ville tous les documents relatifs et nécessaires à la demande d'aide financière au programme nouveaux horizons pour les aînés 2023 pour le projet « Aînés en plein air ».

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2023-09-252

12.3 DEMANDE AU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES POUR LE PROJET « PLAN D'ACTION DE LA POLITIQUE FAMILIALE »

Attendu que le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales (Programme), qui vise à soutenir les municipalités, les MRC et les conseils de bande des communautés autochtones dans l'élaboration ou la mise en œuvre d'une politique familiale municipale (PFM) en vue d'assurer aux familles l'accès à des ressources ou à des services nécessaires à leur épanouissement;

Attendu que la Ville de Macamic souhaite présenter, en 2023-2024, dans le cadre du Programme, une demande d'aide financière admissible pour l'élaboration d'une politique familiale ou la réalisation des mesures ou des projets prévus au plan d'action issu d'une PFM;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par la conseillère Manon Morin et résolu :

QUE : La Ville de Macamic autorise monsieur Tom St-Pierre, responsable des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à signer pour et au nom de la Ville de Macamic tous les documents relatifs à la demande d'aide financière présentée en 2023-2024 dans le cadre du Programme et, si cette demande est acceptée par le Ministère, la convention d'aide financière dans le cadre du Programme.

QUE : La Ville de Macamic confirme que madame Manon Morin est l'élue, responsable des questions familiales.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2023-09-253

12.4 FORMATION AU RESPONSABLE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

Il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par la conseillère Cindy Boucher et résolu :

QUE : La Ville de Macamic, autorise monsieur Tom St-Pierre à poursuivre la formation de perfectionnement de Directeur municipale agréé et

les coûts de cette formation soient puiser dans le compte de formations des employés.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2023-09-254

12.5 ESPACE MUNI – RENCONTRE DES COLLECTIVITÉS – VOISINS SOLIDAIRES

Il est proposé par la conseillère Laurie Soulard, appuyé par la conseillère Cindy Boucher et résolu :

QUE : La Ville de Macamic autorise le responsable des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, Tom St-Pierre à assister à la rencontre des collectivités – Voisins solidaires le 12 octobre 2023 à Rivière-du-Loup.

QUE : Les dépenses seront remboursées sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2023-09-255

12.6 NOMINATION D'UN MÉCANICIEN DE MACHINERIE FIXE AU CENTRE JOACHIM-TREMBLAY

Il est proposé par la conseillère Manon Morin, appuyé par la conseillère Laurie Soulard et résolu :

QUE : Monsieur Jean Morin soit nommé au poste de mécanicien de machinerie fixe de la Ville de Macamic à temps partiel selon les conditions de travail négociées entre les parties;

QUE : La mairesse, Lina Lafrenière et/ou Laurie Soulard du comité des ressources humaines soit autorisée à signer pour et au nom de la Ville de Macamic tous les documents reliés à son embauche et l'entente relative à ses conditions de travail et de rémunération, lesquelles seront applicables à partir de la date d'embauche, soit le 6 septembre 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

13. RAPPORT DES COMITÉS

La mairesse, Lina Lafrenière et les conseillères Laurie Soulard et Manon Morin, font rapport de leur comité respectif.

14. AFFAIRES NOUVELLES

2023-09-256

14.1 PROPOSITION POUR CONDUITE D'EAU POUR LE CHSLD DE MACAMIC – BRUSER

Il est proposé par la conseillère Laurie Soulard, appuyé par la conseillère Cindy Boucher et résolu :

QUE : La Ville de Macamic accepte la proposition de la firme Bruser qui se résume comme suit :

« Ceci est pour aviser le groupe que suite à des analyses supplémentaires des différentes options offertes pour la protection incendie au site des bâtiments du MDA et CHSLD, nous avons décidé de réviser notre décision d'avoir un système de protection incendie dédiée avec réservoir et pompe incendie situé près des bâtiments pour une solution avec ajout d'une conduite de plus fort diamètre entre l'usine et le site des bâtiments, incluant la pose à l'usine de la nouvelle pompe avec capacité de 71 L/s (soit le débit incendie pour le CHSLD). Le débit incendie de 30 L/s à une pression minimale de 30 psi à la salle des gicleurs pour le bâtiment futur du MDA pourra être fourni par les deux (2) pompes de distribution existantes.

Nous allons donc prévoir la mise en place d'une nouvelle conduite de 250 mm de diamètre sur une longueur totale de 1,500 m entre l'usine et le site des étangs puis entre le site des étangs et le site des bâtiments. La conduite va longer les conduites existantes de 150 et de 100 mm diamètre. Il faudra traverser la zone humide incluant la rivière Lois à partir d'un forage directionnel. Il sera aussi possible d'installer la conduite en forage directionnel sur toute la longueur. Ou bien par la méthode des tranchées ouvertes qui se prête bien pour les sols en place à Macamic, soit des sols argileux avec bonne consistance.

Nous prévoyons que cette solution va permettre à la municipalité de Macamic de sauver 500 000 \$. De plus, le fait d'avoir la pompe incendie située à l'usine plutôt qu'au site des bâtiments permettra d'augmenter la protection incendie des bâtiments critiques de la municipalité, soit l'école du Royal-Roussillon et le Centre Joachim-Tremblay.

Nous avons déjà communiqué avec la Direction Régionale du MELCCFP à Rouyn et obtenu confirmation qu'une autorisation ministérielle n'est pas requise pour les travaux de pose de la nouvelle conduite. Il faudra toutefois produire une Étude Faune et Flore ainsi que réaliser une Étude Environnementale – Phase I.

Nous poursuivons donc le projet avec le LOT No. 1 (modifié) pour les travaux de pose de la nouvelle conduite et le LOT No. 2 qui sera celui pour les travaux de mise aux normes de la station de production d'eau potable existante.

Il demeure important dans l'intérim de faire réparer la borne-fontaine No. 34 ainsi que la conduite de 150 mm de diamètre qui passe sous le ruisseau.

Donc, voici comment nous prévoyons l'exécution des travaux du LOT No. 1 :

Août 2023 : Bruser et la municipalité prépare le document d'appel d'offres pour les services professionnels pour la réalisation des plans et devis du LOT No. 1;

Septembre 2023 : Période de soumission d'une durée de quatre (4) semaines et sélection de la firme d'ingénieurs-conseils;

Octobre à décembre 2023 : Préparation des plans et devis du LOT No. 1 et préparation des études (Faune et Flore, Environnementale Phase I et Géotechnique);

Janvier 2024 : Lancement de l'appel d'offres;

Février 2024 : Période de soumission d'une durée de quatre (4) semaines;

Mars 2024 : Sélection de l'entrepreneur;

Avril à juillet 2024 : Travaux de construction de la nouvelle conduite d'eau.

Le système serait donc prêt pour les essais autour du milieu de l'automne 2024 ».



Christian Thibault, ing.
Ingénieur de projets

2099, boulevard Fernand-
Lafontaine
Longueuil (Qc) J4G 2J4
www.bruser.ca
Cell : +1 (613) 324-6266

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2023-09-257

14.2 NOMINATION D'UN DIRECTEUR DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE PAR INTÉRIM

Il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par la conseillère Cindy Morin et résolu :

QUE : Monsieur Tom St-Pierre soit nommé au poste de directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire par intérim de la Ville de Macamic selon les conditions de travail négocié entre les parties;

QUE : La mairesse, Lina Lafrenière et/ou Laurie Soulard du comité des ressources humaines soit autorisée à signer pour et au nom de la Ville de Macamic tous les documents reliés à son embauche et à l'ajustement de l'entente précédente relative à ses conditions de travail et de rémunération, lesquelles seront applicables à partir de la date d'embauche, soit **le 6 septembre 2023**.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Daniel Genest désire avoir des informations concernant les travaux qui ont et seront fait au parc Optimiste du secteur Colombourg. La mairesse, Lina Lafreniere l'informe des travaux qui ont été faits et de ceux à être effectués.

Monsieur Fernand Pouliot mentionne qu'étant donné qu'il y a beaucoup de contribuables qui s'arrête au cassier postal pour prendre leur poste et que ça fait des trous dans l'entrée du chemin Bruneau que si la ville pouvait gratter un peut lorsqu'elle passe avec la gratte. Madame Lafrenière l'informe que non étant donné que c'est un chemin privé.

2023-09-258

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Cindy Boucher et résolu à l'unanimité de lever la séance. Il est 19 h 50.

ADOPTÉ.

Lina Lafrenière
Mairesse

Joëlle Rancourt
Adjointe à la direction générale et
greffière-trésorière adjointe

Je, Lina Lafrenière, mairesse de la Ville de Macamic, atteste, conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposée mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Lina Lafrenière
Mairesse